PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2026

Le 16 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 11 juin 2026

Présents

Serge GERVAIS, Olivier BAUDET, Sylvie PELTIER, Denis GARNIER, Alison DOMARD, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON, Valérie DE SOUSA.

Excusés : Alice CHARTIER, Christophe RIDET, Chantal POINTEAU

Ordre du jour

- Approbation du PV de séance du 28 avril 2026 ;
- Présentation du projet agrivoltaïque au lieu-dit Le Bois Guenand ;
- Comptes-rendus :
  - conseil d'école/Alice Chartier,
  - visioconférence appli mobile IntraMuros/Sylvie Peltier,
  - réunion SIEIL/Olivier Baudet,
  - commission des bâtiments/Denis Garnier ;
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation des représentants communaux -1 titulaire et 1 suppléant(e)- ;
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : propositions de contribuables ;
- Elu Rural Relais de l'Egalité (ERRE) : désignation d'un(e) référent(e) ;
- Commission de révision de la liste électorale : confirmation des membres ;
- Feux d'artifice : devis, date du tir ;
- Personnel communal : courrier ;
- Questions diverses.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 02 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Alison DOMARD qui se porte volontaire.

Approbation du PV de séance du 28 avril 2026

Le procès-verbal est adopté unanimement en l'état.

Présentation du projet agrivoltaïque au lieu-dit Le Bois Guenand (Les Vignes Basses)

M. Thierry CHEVRAULT, agriculteur à Charnizay, s'est présenté devant l'assemblée délibérante accompagné par VSB Énergies Nouvelles afin de présenter le projet agrivoltaïque de 29 ha environ. Celui-ci réunirait sur les parcelles cadastrées ZD n° 2, 3, 5, 41 et ZE n° 8 une production d'élevage bovin et une production d'électricité dont le raccordement se ferait au poste source de Preuilly/Claise.

VSB Énergies Nouvelles a pour activité le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et de centrales solaires. La réalisation d'une centrale agrivoltaïque, pour laquelle M. Thierry CHEVRAULT, Mme Odette et M. Hubert CHEVRAULT ont signé le 26 juin 2025 une promesse de bail, se déroule en trois étapes :

- faisabilité et conception : sécurisation de l'assiette foncière concernée par le projet, conception d'un projet agricole de qualité et la réalisation de diverses études environnementales et mesures, définition de l'implantation finale du projet la plus adéquate au regard des enjeux présents sur la zone, dépôt de la demande de permis de construire ;
- instruction du dossier par les services de l'État : vérification de la qualité du projet proposé sur les plans agricole, technique, juridique, financier, réglementaire, et son adéquation avec les enjeux locaux du territoire d'implantation comme aux politiques nationales en matière d'agriculture, d'énergie et d'environnement. Le permis de construire inclut une Étude d'Impact Environnementale qui fera l'objet d'une enquête publique avant sa délivrance ;
- construction et exploitation : jusque et y compris le démantèlement de la centrale (durée de vie de 30 ans), financé et garanti, conformément aux textes légaux et réglementaires applicables.

Le projet, qui pourrait voir le jour dans quatre ans, contribuera à la transition énergétique, à la protection de l'environnement, génèrera des revenus pour la commune (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau & Taxes Foncières, environ 28 000 €), favorisera l'autonomie énergétique et soutiendra l'agriculture locale.

A ce jour, et sous réserves de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, les caractéristiques du projet sont :

- surface du projet : 28 hectares,
- puissance nominale unitaire : 19 MWc (1 mégawatt-crête = 1000 kWc),
- équivalent de consommation électrique de 11 800 habitants.

Les membres présents :

- entendu la présentation du projet ci-dessus faite par la société VSB Énergies Nouvelles ;
- considérant l'article L.2121-12 du CGCT ;
- considérant la cohérence du projet avec un développement raisonné qui conduirait à produire un courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable injecté sur le réseau électrique, et valoriserait l'exploitation agricole de M. Thierry CHEVRAULT ;
- considérant la démarche de VSB Énergies Nouvelles d'informer la municipalité de Charnizay de l'initiative du projet ci-dessus exposé et son souhait d'obtenir son soutien pour en poursuivre le développement :
  - études techniques : accès, raccordement, gisement solaire,
  - études environnementales : faune, flore, paysage, agricole ;
- considérant que les études n'entraineront aucun coût pour la commune de Charnizay ;

et après en avoir délibéré, unanimes :

- autorisent VSB Énergies Nouvelles à poursuivre les études techniques et environnementales sur le territoire de Charnizay et plus précisément sur les parcelles incluses dans le projet du parc agrivoltaïque cadastrées ZD n° 2 (4 ha 91 ares 60 ca), ZD n° 3 (9 ha 11 ares 60 ca), ZE n° 8 (3 ha 35 ares 40 ca), ZD n° 41 (10 ha 49 ares 20 ca), soit au total 27 ha 87 ares 80 ca
- demandent que la parcelle ZD n° 5 (2 ha 67 ares 80 ca), desservant un bois et incluse dans ledit parc ne reçoive pas de panneaux afin de ne pas nuire à l'environnement ;
- autorisent VSB Énergies Nouvelles à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet (consultations des services de l'État et gestionnaires de servitudes).

Comptes-rendus

Conseil d'école
Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires et ont pu prendre connaissance du procès-verbal du conseil d'école du 02 juin dernier : maintien des effectifs du RPI Charnizay / St-Flovier avec respectivement 20 et 44 élèves à la prochaine rentrée de septembre. A St-Flovier, un beau projet de sortie scolaire en Auvergne en 2027 se prépare. Coût estimé, environ 10 000 €.

Visioconférence appli mobile IntraMuros/Sylvie Peltier
IntraMuros, l'application mobile de référence des mairies, propose une solution prête à l'emploi facilitant la communication et la gestion des relations avec les habitants : informer, alerter en temps réel, faire participer les administrés à la vie locale. Outil sécurisé et interactif qui permet le partage rapide des informations et valoriserait le site internet de la mairie.
Les membres présents, convaincus par cette solution de communication tout-en-un, émettent un avis favorable à l'adhésion pour le coût total mensuel de 35 € HT (15 € pour la téléphonie et 20 € pour le site), dont 6 mois de gratuité, et autorisent le maire à signer tout document inhérent.

Réunion SIEIL/Olivier Baudet
Suite au renouvellement des conseils municipaux, les premières réunions sont principalement axées sur des élections internes.

Le maire informe les membres présents du projet de sécurisation du réseau basse tension Rue du Bon Exemple-La Rousselière. Le devis INÉO Descartes, comprenant un câble aérien de 163 ml et le remplacement des lanternes avec passage au Led, s'élève à 6 304.63 € TTC. Les crédits seront à prévoir au prochain budget 2027. Ces travaux seraient-ils éligibles aux subventions ADEME et Fonds Vert ?

Commission des bâtiments/Denis Garnier
Le 14 juin dernier les membres disponibles ont pu visiter tous les bâtiments communaux.
Constats :

- le logement rénové situé au-dessus de la bibliothèque et du bar n'a toujours pas trouvé locataire. Difficile d'y élire domicile avec des enfants, l'accès donne immédiatement sur la rue. Mais peut-être serait-il judicieux pour accueillir un couple et des enfants en âge scolaire pour le RPI, de libérer le logement, avec cour fermée, situé à droite du bar et actuellement occupé par l'ADMR à l'étage et l'association Charnizay Hier et Aujourd'hui au rez-de-chaussée. Ces dernières pourraient alors s'installer au-dessus du bar ;
- des devis sont attendus quant à la réfection de la toiture de la longère attenante à la salle de spectacles et la réflexion d'y aménager un dortoir (utile lors de mariages par exemple) ;
- quel avenir pour le château féodal (de Menou) ? Une étude, par des professionnels, de la solidité de la structure est souhaitée avant d'envisager tous travaux de réhabilitation, et une réunion publique pourrait être organisée.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation des représentants communaux
Lors de sa séance du 16 avril 2026, par délibération n° 58, le conseil communautaire de Loches Sud Touraine a décidé la création et la composition d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI. Elle a pour mission principale d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre l'intercommunalité et ses communes membres. Pour Loches Sud Touraine, la composition retenue prévoit :

- le président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,
- le vice-président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine en charge des finances,
- un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre.

Sont désignés : titulaire : Olivier BAUDET, suppléant : Serge GERVAIS.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : propositions de contribuables
L'article 1650 A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale, notamment pour les locaux professionnels et les biens divers. Son rôle est consultatif.
La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et dix commissaires.
Les dix commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres. Loches Sud Touraine doit donc établir une liste de propositions comportant 40 noms.
La commune de Charnizay est invitée à proposer un ou deux noms de contribuables, pas nécessairement des élu(e)s, susceptibles de siéger au sein de la CIID. Pas de candidat(e) pour Charnizay !

Elu Rural Relais de l'Egalité (ERRE) : désignation d'un(e) référent(e)
M. le Maire rappelle l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- la désignation d'un.e élu.e référent.e au niveau départemental et **l'identification des élu.e.s volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- la **formation** des élu.e.s relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;

- la mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national,** regroupant les élu.e.s relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu.e, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.
Pour ce faire, l'élu.e relais municipal :

- bénéficie d'une formation inédite crée spécialement pour les élu.e.s qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- est identifié au sein de la commune : par journal municipal, site de la commune par exemple
- est joignable facilement (par un courriel, une boite postale ou une boite à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- s'engage à respecter la confidentialité
- met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le nouveau conseil municipal :

- soutient cette action ;
- désigne Sylvie PELTIER « élu.e rural.e relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Commission de révision de la liste électorale

Suite à de nouvelles consignes de la préfecture, la commission de contrôle des listes électorales est proposée comme suit : Denis RAGUIN, président de commission, Christophe RIDET, délégué de l'Administration et Annette JULIEN, déléguée du TGI.

Feux d'artifice : devis, date du tir

Le devis de la société PYROCONCEPT/Nazelles-Négron (37), s'élevant à 1 649 € TTC, est accepté à la majorité par vote à main levée. Denis RAGUIN s'est abstenu au motif qu'il s'interroge sur la dépense à engager en ces temps d'économie nécessaire.
Le tir pourrait avoir lieu le vendredi 18 décembre prochain à l'occasion de la soirée conviviale des planches-apéro organisée par le Foot, la DAC et le comité des fêtes.

Personnel communal

Après plus de 38 années au service des Charnizéennes, des charnizéens et des élu(e)s, Colette fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 2027. La publicité de la vacance du poste de secrétaire de mairie sera faite dans le courant de l'été.

Questions diverses

Sont abordés :

- la cérémonie de Péchoire le 19 juillet prochain en forêt de Tours-Preuilly ;
- la demande d'achat de chemin de Thierry CHEVRAULT en début de la présente séance ;
- l'évocation d'un marché de noël ;
- la demande d'installation d'un distributeur de pizzas. Non, car ferait concurrence à St-Flovier et Le Pt-Pressigny ;
- la formation « Hygiène alimentaire » qu'a faite Laure DEGOUL pour les besoins du bar associatif, et la transmission le 30 juin prochain à tous les bénévoles, les présidents d'associations, voire au conseil municipal ;
- les remarques récurrentes à propos d'aboiements de chiens ;
- le courrier du cabinet vétérinaire Panse Bêtes de Châtillon/Indre concernant les animaux errants. A ce propos, ce dernier a déjà facturé 34 € à la commune de Charnizay pour l'incinération d'un chat trouvé accidenté, soi-disant sur une route de Charnizay et apporté mourant au cabinet menaçant si la commune ne payait pas !
- la surveillance à bord du car scolaire à compter de septembre prochain : Annette JULIEN demande si un(e) élu(e) veut le faire ? Non ! Annette le fait très bien et les enfants l'adorent ! A voir pour une indemnité et la responsabilité civile ;
- apéro compost mardi 7 juillet 2026 à 18 h derrière la mairie ;
- information action Ville à Joie : initiative sociale et solidaire rassemblant des jeunes qui s'engagent pour redynamiser les villages. Ils déménagent dans un territoire rural pour y organiser une tournée de plusieurs évènements.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 22 h 09.